



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

attestations d'accueil

Question écrite n° 64656

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question de l'accueil des étrangers. Ainsi, l'accueil d'un ressortissant d'un pays extérieur à l'Union européenne par un citoyen français, un étudiant par un membre de sa famille par exemple, suppose l'obtention d'un visa. De même, le renouvellement de ce visa est soumis à une procédure particulière. L'hébergeant s'engage dans cette procédure par une attestation d'accueil. Pour autant, cette procédure semble porter atteinte aux droits à la vie privée, notamment, de la conjointe dans la majeure partie des cas car, à aucun moment, son avis n'est demandé. Dès lors, elle souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64656

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4751

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)